

Paris, le 27 décembre 2023

FCPI NextStage CAP 2023 ISF – Deuxième distribution

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation NextStage CAP 2023 ISF (FR0013055050) géré par notre société et nous vous remercions de votre confiance.

Le FCPI Nextstage CAP 2023 ISF a été constitué en mai 2016. Après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés innovantes, puis d'accompagner de ces sociétés dans leur développement, le Fonds est entré en phase de désinvestissement.

Les cessions réalisées lors du 4ème trimestre 2023 ont permis au FCPI de générer suffisamment de liquidités pour procéder, **à compter du 29 décembre 2023, à une deuxième distribution d'un montant de 0,07€ par part A soit 7% du nominal**. Pour mémoire nous avons réalisé une première distribution de 0,12€ par Parts A le 31 octobre 2023.

Cette distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FCPI, la Société Générale Securities Services, sera en charge de ce versement. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien une lettre chèque du dépositaire à condition que votre adresse postale soit à jour et que votre pièce d'identité transmise au moment de la souscription soit en cours de validité.

- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

Comme indiqué lors du courrier d'information annonçant de la première distribution, le fonds est prolongé jusqu'au 31 décembre 2024, soit (1) an après l'échéance.

Nous faisons tout notre possible dans un contexte difficile pour céder le solde des participations du portefeuille dans les meilleures conditions possibles, afin de vous distribuer en plusieurs fois les produits de cessions. Une fois l'intégralité des participations du portefeuille cédées, nous effectuerons une dernière distribution, clôturerons définitivement le fonds et annulerons les parts.

La société de gestion ne prélèvera plus de commissions de gestion à compter du 31 décembre 2023.

L'équipe NextStage AM et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Grégoire SENTILHES
Président